



**CGT FINANCES PUBLIQUES**

**DISI PAYS DU CENTRE**

ESI Clermont Guichard  
ESI Clermont Parlette  
ESI Limoges  
ESI Nevers

# Retrait de la loi El Khomri

**En matière sociale, la loi est normalement faite pour protéger.**

La loi El Khomri renverse cette logique. Elle permet aux négociations d'entreprises de revenir sur les protections prévues par la loi. Tout est désormais négociable, plus rien n'est garanti.

Elle nous fait basculer dans un monde totalement déréglementé où le droit minimum s'imposant aux accords d'entreprise n'est plus ni le Code du travail ni les conventions collectives. À l'inverse c'est l'accord d'entreprise qui énonce le droit. Il rend ainsi le Code du travail et les conventions collectives facultatifs.

Par tous les chantages possibles, l'employeur aurait la main pour imposer ces « accords » ... **comme il y a 150 ans, avant le Code du travail.**

Cette loi cherche à faire baisser le « prétendu » coût du travail (salaire et protection sociale) sans jamais s'attaquer au coût du capital alors que les entreprises bénéficient de plus de 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales chaque année ! Rien n'est prévu pour remplir les carnets de commandes, ni pour libérer les entreprises du diktat de la finance. Les actionnaires empocheront toujours 41 milliards d'euros par an du pacte de responsabilité sans contrepartie !

L'objectif de cette loi, c'est de rendre le pouvoir aux patrons de décider librement et unilatéralement, entreprise par entreprise, différemment pour chaque salarié : du temps de travail, des rémunérations et des licenciements.

**La loi ne protégerait plus, elle précariserait la vie.**

Ne nous laissons pas faire !

Agissons contre la démolition des réglementations du travail collectives et nationales.

Agissons pour la défense du code du travail et des statuts.

## TOUS ENSEMBLE PUBLIC / PRIVE :

C'est la même logique de destruction et de déréglementation qui s'exprime dans la fonction publique à travers le protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations), signé par des syndicats minoritaires (CFDT, UNSA, FSU, CFTC) qui, en rapprochant par le bas les déroulements de carrières des trois versants de la fonction publique, prépare la mobilité généralisée pour accélérer les plans de suppressions d'emplois et fusions-restructurations ainsi que la liquidation des statuts particuliers... Premières applications de ce protocole la nouvelle grille indiciaire qui rallonge la carrière.

De la première à la dernière ligne la loi El Khomri est un ensemble cohérent destructeur qui dépasse le seul enjeu du secteur privé. C'est une logique d'ensemble qui frappe violemment tout le monde du travail. Il n'est ni amendable, ni négociable. Comme le pacte de responsabilité, il ne créera aucun emploi. Les manifestations du 9 mars (plus de 500 000 manifestants) ont déjà montré le refus massif de cette loi.

Plus que jamais, il nous faut nous mobiliser, toutes et tous ensemble, jeunes, salarié(e)s du privé et du public.

Un préavis de grève est déposé pour toute la fonction publique du 17 au 31 mars.

**Toutes et tous en grève et  
dans les manifestations  
le 31 mars prochain !!**